

Prison des Dardelles: double camouflet

mettre aux professionnels d'avertir les autorités, supprimant l'obligation. Ce débat est une conséquence de l'affaire Adeline. En 2016, le Canton avait durci la loi, imposant aux professionnels soignant des détenus de les informer «sans délai» de «tout fait (...) qui serait de nature à faire craindre pour la sécurité» de personnes en contact avec leur patient. Un affront inutile pour les professionnels, qui ont lancé une initiative pour protéger le secret médical.

Selon la majorité, le contre-projet permet de sortir de l'affrontement. Le PLR Pierre Conne rappelle que le médecin traitant est requis d'ouvrir ses dossiers «sur requête spécifique et motivée» des autorités compétentes. Lorsque des informations sont couvertes par le secret médical, le détenu est prévenu d'une demande d'ouverture. S'il s'y oppose, une

● Saisi d'un projet de loi de la gauche qui demandait la fin des études sur la prison des Dardelles, ainsi que d'une motion interpartis réclamant une remise à plat du projet, les députés ont infligé une défaite au président du Conseil d'État. Les deux textes ont été acceptés après un vif débat, alors que l'assemblée bruissait du communiqué du Ministère public demandant la levée de l'immunité du président du gouvernement (*lire en pages 2, 3 et 4*). Les conséquences pratiques de ces votes? Elles sont faibles. Comme l'ont expliqué les partisans des Dardelles au PLR, au PDC et à l'UDC, l'argent

du crédit d'étude a déjà été dépensé. Quant à la motion, qui a recueilli plus de voix, elle a été acceptée, en guise de geste de mauvaise humeur.

En réalité, le débat de fond interviendra plus tard. Un crédit de 258,5 millions, dont 189 net à la charge du Canton uniquement, est en cours d'étude au sein de la Commission des travaux. S'il est accepté, il permettra de faire sortir de terre l'établissement d'exécution des peines de 450 places. À l'inverse, un refus mettrait fin au projet qui, selon ses détracteurs, est à la fois trop cher et surdimensionné.

Que faire alors? «Il existe un

concordat avec les autres cantons romands, explique le Vert François Lefort. Genève ne peut pas tout faire.» Et pour pallier la surpopulation carcérale chronique de Champ-Dollon, Marion Sobanek (PS) évoque le modèle suivi par l'Europe du Nord, à base de bracelets électroniques et d'arrêts domiciliaires, qui a fait baisser la criminalité. Mais l'UDC n'y croit pas, le PLR non plus. «Ce projet est incontournable», juge le député PLR Jacques Béné, qui explique que Vaud et Fribourg ont refusé les avances genevoises pour construire une prison intercantonale sur leurs territoires. **M.BN**

TdG 31.8.2018